

## Compte-rendu de l'Assemblée Générale du mercredi 26 février 2020

A la Maison des Associations – 105, avenue Aristide Briand - 92120 Montrouge

**Une seule convocation de l'Assemblée Générale a été adressée le lundi 3 février 2020 à tous les membres du Conseil d'administration et tous les adhérents des coopératives scolaires et foyers socio-éducatifs.**

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant dans la salle, tant en son nom personnel que comme représentant dûment mandaté d'un établissement ou d'un autre membre.

### **Présents :**

#### **Membres du Conseil d'administration :**

Raymond Tomczak	Président de l'OCCE 92	1 voix
Daniel Grandamme	Vice-Président de l'OCCE 92	1 voix
Pierre Appy	Vice-Président de l'OCCE 92	1 voix
Jean-Pierre Labarre	Trésorier	1 voix
Florence Lanchon	Secrétaire Générale	1 voix
Stéphane Blore	Secrétaire Général adjoint + Ecole maternelle Marcelin Berthelot, Montrouge	231 voix
Patrick Magnier	Animateur pédagogique départemental	1 voix
Estelle Azuelos	Présidente des DDEN 92	1 voix
Laure Dalmard	Secrétaire de l'AD de l'OCCE 92	1 voix
Catherine Nicolas-Roche	retraîtée	1 voix
Florence Alouadi	Ecole élémentaire Renaudel B, Montrouge	224 voix
Philippe Lapôte	retraité	1 voix



### **Mandataires ou représentants des coopératives scolaires :**

Claire Mauffret	Ecole élémentaire Renaudel A, Montrouge (directrice)	236 voix
Elisabeth Dobozy	Ecole élémentaire Dr André Marsault, la Garenne Colombes (directrice)	403 voix
Gilles Etitia	Ecole maternelle Thomas Masaryk, Châtenay Malabry (mandataire - <i>absent pour les votes</i> )	<i>cf ci-dessous</i>
Caroline Cornily	Ecole maternelle Joliot-Curie, Bagneux (mandataire)	131 voix
Valérie Lefèvre	Ecole maternelle Henri Wallon, Bagneux (enseignante)	<i>cf ci-dessous</i>
Johan Vasquez	Ecole élémentaire Paul Langevin B, Gennevilliers (mandataire - <i>absent pour les votes</i> )	<i>cf ci-dessous</i>
Sylvie Morel	Ecole maternelle Louise Michel, Gennevilliers (mandataire)	176 voix
Danielle Hua	Ecole primaire Rodin, Courbevoie (mandataire)	257 voix

### **Etablissements représentés par les membres du CA :**

Sylvie Izauté	Ecole élémentaire Raymond Queneau, Montrouge	343 voix
Delphine Clausse	Ecole élémentaire Mauriceau, Asnières-sur-Seine	428 voix
Danièle Fior	Ecole élémentaire les Mouilleboeufs, Châtenay Malabry	198 voix
Emmanuelle Pauliac	Ecole élémentaire Jean Lurçat, Gennevilliers + membre du CA	349 voix
Evelyne Batt	Ecole élémentaire Flachat, Asnières-sur-Seine	468 voix
Hélène Guervenou	Ecole maternelle Henri Wallon, Bagneux	245 voix
Gilles Etitia	Ecole maternelle Thomas Masaryk, Châtenay Malabry	212 voix
Johan Vasquez	Ecole élémentaire Paul Langevin B, Gennevilliers	262 voix

### **Membres du CA excusés et absents :**

Brigitte Sornette	retraîtée – représentée par un membre du CA	1 voix
Véronique Cachera	retraîtée – représentée par un membre du CA	1 voix
Gilles Delisle	retraîté – représenté par un membre du CA	1 voix
Estelle Barreyre	IEN de Colombes – représentée par un membre du CA	1 voix
Muriel Amiot	Ecole élémentaire Mauriceau, Asnières-sur-Seine – représentée par un membre du CA	<i>cf ci-dessus</i>
Emmanuelle Pauliac	Ecole élémentaire Jean Lurçat, Gennevilliers – représentée par un membre du CA	<i>cf ci-dessus</i>
Maryvonne Audren	Trésorière adjointe	
Christiane Canu	retraîtée	
Sylvie Chabrot	retraîtée	

Frédéric Harsant  
Charlotte Padilla  
Muriel Ravissac

Ecole élémentaire Jean-Baptiste Clément, Boulogne Billancourt  
retraitée  
Ecole élémentaire Rabelais, Montrouge

**Total des voix pour les votes : 4 177 voix**

## **Ouverture des travaux à 14h25.**

Raymond Tomczak préside l'Assemblée Générale.

Le secrétariat de séance sera assuré par Florence Alouadi et Daniel Grandamme.

### **Rapport moral du Président de l'OCCE 92 :** Monsieur Raymond Tomczak.

*En préambule à ce rapport moral, je voulais remercier tous les membres du conseil d'administration, de votre présence, de vos messages, de vos appels, de votre amitié alors que j'étais confronté à la maladie. Si on dit qu'il est important de ne pas être seul, je ne l'ai jamais été. Que vous en soyez, une nouvelle fois, tous, remerciés.*

*Je me plie, pour la première fois à cet exercice du rapport moral.*

*Notre AD est active, par les formations proposées, par le soutien aux comptabilités des écoles. Nous avons désormais plus de difficultés à accéder au plan de formation départemental : les priorités du Ministère étant axées sur les apprentissages dits fondamentaux. Peut-être avons-nous d'autres priorités, ou tout au moins celles d'accéder à ces apprentissages différemment. Cependant nous continuons à proposer nos formations, telles que :*

- *« Les écoles qui chantent ». D'ailleurs nous travaillons avec Marc Laugénie, conseiller pédagogique départemental musique pour, de nouveau, proposer un répertoire tant apprécié par les écoles.*
- *« Les écoles qui filment », cette année 3 formations sont proposées par notre intervenante cinéma Marilou Péral.*
- *« Les jardins extraordinaires ».*

- *Nous promovons également les actions nationales, tel que « Thêâ », une formation accompagne également les enseignants des classes participantes.*
- *Les formations des mandataires en début et fin d'année rencontrent beaucoup de succès.*
- *Cette année nous avons ouvert une formation « experts », l'idée étant d'avoir des personnes relais pouvant aider à résoudre les problèmes du quotidien des mandataires - car l'AD reste très sollicitée pour régler les difficultés des collègues, celles-ci nous mangent beaucoup de notre temps que nous n'avons pas extensible.*

*Rappelons que les collègues participant à ces formations sont volontaires, que ce temps de formation n'est pas décompté de leur service obligatoire. Merci de leur engagement, cela montre aussi que les formations proposées sont de qualité et nous encourageant.*

*Le site de notre association a subi un sérieux nettoyage et il est tenu régulièrement à jour, que Laure Dalmard, notre secrétaire, en soit grandement remerciée. Il reste un excellent outil et une sérieuse référence.*

*Nous avons aussi eu à gérer des dossiers plus complexes : celui de notre comptable, en arrêt maladie depuis plus de 2,5 ans, une première rencontre pour une rupture conventionnelle a eu lieu, nous attendons toujours la réponse de l'intéressé. Nous avons dû nous séparer de la personne suppléant notre comptable car elle n'avait pas les compétences suffisantes pour gérer notre comptabilité : cette personne a fait appel aux Prud'hommes et l'affaire est en cours.*

*Nous espérons que ces deux dossiers se concluront au plus vite car ils gênent notre fonctionnement au quotidien.*

*Des solutions sont en train d'être trouvées quant à une gestion plus « apaisée » de notre comptabilité.*

*Désormais, nous n'avons plus que deux personnes au siège de l'association départementale, Laure et Patrick, ce qui a nécessité une restructuration du travail, notamment pour l'accueil téléphonique qui ne s'est fait que le matin, de septembre à décembre. Nous avons aussi mis en place pour Laure la possibilité du « télétravail ».*

*Notre association départementale fait aussi partie d'une fédération, l'ensemble de toutes les associations départementales de France.*

*Le conseil d'administration national a profondément été modifié : nous sommes sur un nouveau cycle. Il souhaite retrouver des relations plus sereines au niveau du siège national et continuer notre évolution ensemble.*

*J'évoque la fédération nationale car tous les départements ont travaillé à l'élaboration d'un outil commun, coopératif, émanation de la volonté des différents départements, la motion d'orientation. Elle doit être notre feuille de route pour les*

*prochaines années. Nous aurons à y travailler, à nous l'approprier, afin que nos actions soient en cohérence avec l'ensemble du mouvement.*

*Qu'est-ce l'OCCE ? Une association d'élèves et d'enseignants : je suis enseignant, nous sommes enseignants. Je suis bénévole et mes collègues du conseil d'administration le sont également. Nous avons à penser à demain, à nous interroger sur notre mouvement et notre engagement. Des administrateurs nous quittent : qu'ils soient, ici, remerciés de leur contribution et de leur engagement pour notre association. Il faut que l'on réfléchisse aussi à demain, à faire perdurer notre mouvement alors que la subvention du Ministère a baissé significativement. Nous avons sûrement à mieux nous faire connaître, à mieux expliquer ce que nous faisons, à mieux diffuser nos actions, à mieux militer pour la promotion de la pédagogie coopérative. Je suis à l'OCCE, car je crois en une autre école : je pense ne pas être le seul.*

*J'invite chacun à s'impliquer dans notre mouvement au service de nos élèves.*

*Je vous souhaite une excellente assemblée générale.*

## **Bureau de vote**

Afin de constituer le bureau de vote il sollicite 4 personnes de l'Assemblée Générale qui acceptent de devenir scrutateur, dont au moins deux membres du CA qui ne sont pas sortants.

Se portent volontaires : Catherine Nicolas-Roche, Estelle Azuelos, Laure Dalmard acceptent de présider le bureau de vote.

Nous votons à l'unanimité (4 177 mandats) que les votes se fassent à main levée sauf l'élection des membres du CA qui se fera à bulletin secret.

Le Président a veillé à déposer les documents statutaires :

- ❖ Un exemplaire de la lettre de convocation adressée aux établissements ;
- ❖ La copie de la lettre de convocation du Commissaire aux comptes avec l'avis de réception ;
- ❖ Les statuts de l'association ;
- ❖ La feuille de présence à l'Assemblée Générale ;

- ❖ Le bilan agrégé, le compte de résultat et l'annexe qui agrège les CRF reçus (604 sur 628) au siège de l'exercice clos le 31 août 2019 ;
- ❖ Les comptes annuels du siège de l'AD 92 de l'exercice clos le 31 août 2019 ;
- ❖ Le rapport financier et le rapport d'activité du Conseil d'Administration ;
- ❖ Le rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.612-5 du Code du commerce ;
- ❖ Le texte des résolutions proposées à l'Assemblée Générale.

Le Président a vérifié que l'inventaire, les comptes annuels, le rapport financier et le rapport d'activité du CA, les rapports du Commissaire aux comptes, la liste des membres, le texte de la résolution proposée, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi, les règlements et les statuts, ont été à la disposition des membres du siège social à compte de la convocation à l'Assemblée Générale.

**Pour information, ces documents ont été mis en ligne sur le site Internet de l'association :**

**[www.occe92.net](http://www.occe92.net)**

**Ce sont ceux qui ont été présentés et auxquels il est fait allusion ci-dessous pour les votes**

Le président de séance ouvre la séance.

### **Adoption du compte-rendu de l'Assemblée Générale du 20 février 2019**

**Résolution n°1:** l'Assemblée Générale a pris connaissance et approuve le compte-rendu de l'Assemblée Générale du 20 février 2019.

***Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité (4 177 voix).***

### **Compte-rendu d'activité 2018/2019 de l'AD 92, présenté par Patrick Magnier :**

**Résolution n°2:** L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du compte-rendu d'activité et entendu le commentaire de Patrick Magnier à ce sujet, approuve les termes de ce rapport.

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité (4 177 voix).*

### **Projet d'activité 2020/2021 présenté par Patrick Magnier :**

*Résolution n°3* : L'Assemblée Générale approuve les termes de ce rapport.

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité (4 177 voix).*

### **Compte-rendu financier 2018/2019 présenté par Jean-Pierre Labarre :**

**Résolution n°4** : L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport financier du Conseil d'Administration et du rapport sur les comptes annuels du Commissaire aux comptes, après avoir entendu les commentaires du Trésorier approuve les comptes annuels agrégés de l'AD 92 concernant l'exercice clos au 31 août 2019, tels qu'ils ont été présentés et faisant ressortir :

- un déficit de 6 690,77 € pour le siège départemental
- un excédent de 83 955,52 € pour les coopératives et foyers agrégés

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité (4 177 voix).*

### **Affectation des résultats**

**Résolution n°5** : L'Assemblée générale, approuvant la proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter les résultats de l'exercice clos comme suit :

Affectation du résultat du siège départemental, soit 6 690,77 € au fond associatif dans son intégralité.

Affectation du résultat de chaque coopérative agrégée, soit 83 955,52 € pour les coopératives et foyers, dans le compte « report à nouveau » de chaque coopérative.

*Cette résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité.*

## **Montant de la cotisation 2020/2021**

**Résolution n°6**: Le Conseil d'Administration propose une augmentation de 0,05 € soit un montant de 1,75 € pour l'année 2020/2021.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité (4 177 voix).**

## **Projet de budget 2020/2021 :**

**Résolution n°7**: L'Assemblée Générale, après avoir eu connaissance du projet de budget pour 2020/2021 présenté par le Trésorier, approuve ce budget.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité (4 177 voix).**

## **Rapport du Commissaire aux comptes**

**Résolution n°8**: L'Assemblée générale après avoir pris connaissance du rapport du Commissaire aux comptes selon les conventions de l'article L.612-5 du Code du Commerce, approuve les conventions qui s'y trouvent visées.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.**



## Tirage au sort des coopératives scolaires à contrôler pour l'année 2020 :

A ces établissements il conviendra d'ajouter ceux que le cabinet Audit France nous a demandé de contrôler.

COOP	Etablissement	Commune
1001	Ecole maternelle Anatole France	Antony
1252	Ecole maternelle La Fontaine	Antony
1016	Ecole primaire Jules Ferry A	Asnières-sur-Seine
1133	Ecole maternelle Ernest Renan	Issy les Moulineaux
2050	Ecole élémentaire Pierre Brossolette	Châtenay Malabry
2214	Ecole élémentaire André Malraux	Courbevoie
2348	Ecole élémentaire Jerphanion	La Garenne Colombes
3105	Collège Louis Blériot	Levallois Perret
3038	Collège Henri Matisse	Issy les Moulineaux
2357	Ecole primaire Elsa Triolet	Nanterre
6098	Externat Médico-Professionnel	Suresnes
1240	Ecole maternelle Jean Rostand	Ville d'Avray

## Election du 1/3 renouvelable du Conseil d'administration :

### *Résolution n°10*

L'Assemblée Générale constate :

- que Sylvie Chabrot, Frédéric Harsant et Muriel Ravissac ne se représentent pas.
- que Maryvonne Audren souhaite quitter son poste de Trésorière adjointe.
- que Véronique Cachera, Christiane Canu et Charlotte Padilla démissionnent de leur mandat.
- que Florence Alouadi, Pierre Appy, Estelle Azuelos, Stéphane Blorete, Florence Lanchon, Philippe Lapôtre et Patrick Magnier se représentent.
- que Caroline Cornily et Claire Mauffret se présentent comme nouvelles candidates.

Ce sont donc 9 candidats qui figurent sur les bulletins de vote.

La séance est suspendue pour réaliser ce vote.

*Cette résolution est mise aux voix à bulletins secrets.*

*Sont déclarés élus au Conseil d'administration de l'OCCE 92 à l'unanimité (4 177 voix) :*

*Florence Alouadi, Estelle Azuelos, Stéphane Boret, Caroline Cornily, Florence Lanchon, Philippe Lapôte, Patrick Magnier et Claire Mauffret.*

*Pierre Appy est élu à 3832 voix.*

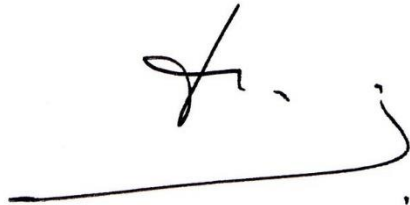
*Ils sont tous renouvelables en 2023.*

*Nous serons donc 20 administrateurs pour 24 postes possibles.*

### **Clôture de l'Assemblée Générale**

Il est 17h30, l'ordre du jour étant épuisé, Raymond Tomczak clôt l'Assemblée Générale.

Le Président  
Raymond TOMCZAK



La Secrétaire Générale  
Florence LANCHON

